

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 29/10/2021 Reçu en préfecture le 29/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211161C-DE
	En exercice 49	Présents 38	Excusés 0	Pouvoirs 6	Absents 5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
Date et lieu de la séance MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/6-1

ECONOMIE

Centre de compétences : acquisition du bâtiment Cortinovis

Vu les locaux sis 6 rue des Frères Lumières - 39200 Saint-Claude, sur la parcelle cadastrée AC n° 253 d'une contenance de 21a49ca, d'une superficie de 1 600m²,

Vu le prix de vente fixé par la SCP Leclerc à 400 000 €,

Vu la nécessité d'acquérir des locaux pour l'installation du centre de compétence,

Considérant que l'ensemble des locaux correspond exactement au besoin du centre de compétences tant au niveau emplacement qu'au niveau configuration,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition future du bâtiment d'une superficie de 1 600m² sis 6, rue des Frères Lumières à Saint-Claude, parcelle AC n°253 pour un montant de 400 000 €,
- **ACTE** que l'avis des domaines est en cours et interviendra le 10/11/2021,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 29/10/2021 Reçu en préfecture le 29/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211162C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	0	6	5	Date et lieu de la séance MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	0	6	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukxham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/6-2

ECONOMIE

Commerces de Saint-Claude : ouvertures dominicales

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'attractivité et l'égalité des chances économique » est venue modifier les dispositions applicables en matière d'ouvertures dominicales des commerces de détail,

Parmi les évolutions applicables dès l'entrée en vigueur de cette loi, figurent plusieurs aménagements relatifs à la capacité de dérogation relevant du pouvoir de police des maires communément appelés « les dimanches du maire »,

Ce texte prévoit ainsi que, pour les commerces de détail non alimentaires, le repos dominical pourra être supprimé jusqu'à 12 dimanches par an, contre 5 par le passé,

Au-delà des 5 dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme du conseil de communauté de l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L3132-26, L3132-27 et R3132-21,

Vu la consultation des chambres consulaires et des organisations professionnelles et syndicales,

Vu la demande formulée par la commune de Saint-Claude,

Considérant que la consultation des acteurs du commerce de détail local (petites, moyennes et grandes surfaces) confirme la volonté d'autoriser les salariés à travailler certains dimanches,

Il est proposé, s'agissant des ouvertures dominicales, de répondre favorablement aux demandes formulées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** les dérogations au repos dominical proposées par la commune de Saint-Claude pour le commerce de détail non alimentaire les dimanches suivants de l'année 2022 : 29 mai, 19 et 26 juin, 14 et 28 août, 23 et 30 octobre, 20 et 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2022.
- **ACTE** que cette dérogation est accordée collectivement à tous les établissements se livrant au commerce de détail non alimentaire,
- **ACTE** que le repos hebdomadaire est ainsi suspendu pendant ces journées où il a normalement lieu le dimanche. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L3132-27 du Code du travail e ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés. Le repos compensateur est accordé par roulement dans la quinzaine qui suit la suppression du repos dominical. Dans le cas où le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 29/10/2021 Reçu en préfecture le 29/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211171C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	0	6	5	Date et lieu de la séance MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	0	6	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

La Maison Pour Tous : Convention d'Utilité Sociale 2021/2026

La présente Convention d'Utilité Sociale (CUS) a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prévus dans la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 27 mars 2009. Elle décline les politiques patrimoniales, de gestion sociale et de qualité de service de l'organisme,

Vu l'article L.445-1, du Code de la Construction et de l'habitat, modifié par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, précisant les éléments constitutifs de la Convention d'Utilité Sociale de nouvelle génération, objet du présent document.

Vu l'article L 445-1 du CCH faisant obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale pour la période 2021-2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la Convention d'Utilité Sociale 2021/2026 présentée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2021,
- **DESIGNE** M. Philippe PASSOT pour signer la Convention d'Utilité Sociale 2021/2026,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021



Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211111-DE

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES				
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
	49	38	0	6	5
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance				
	MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon				

*Délibération conforme
Le Président,
Raphaël Perrin
Signé par :*



PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutig donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/11-1

SPORTS

Reconstruction du centre nautique du Martinet : choix du prestataire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'équipements sportifs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°22/5-5 du 27 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 07 octobre 2020, portant décision du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 07 octobre 2020, portant constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la piscine du Martinet à Villard Saint-Sauveur, et fixant la prime pour le concours attribuée aux trois candidats,

Vu le procès-verbal en date du 30 septembre 2021, portant avis du jury de maîtrise d'œuvre,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'équipe 3 composée de :
 - o Architecte mandataire : SARL AP-MA ARCHITECTURE
 - o Architecte associé : AD+ Architectes designer associés
 - o Etudes techniques en Structure : CALCUL STRUCTURE BATIMENT
 - o Etudes Traitement de l'Eau : SARL SOJA INGENIERIE
 - o Etudes techniques en Fluides (chauffage, ventilation, traitement de l'air, plomberie) avec compétence en maintenance et exploitation des équipements techniques : SAS LAZZAROTTO / SARL SOJA INGENIERIE (Traitement de l'air)
 - o Economiste : SARL AP-MA ARCHITECTURE
 - o Etudes techniques en Acoustique : AGIRACOUSTIQUE France
 - o BET Courants forts/ courants faibles/VDI : SAS LAZZAROTTO
 - o SSI : SAS LAZZAROTTO
 - o VRD : Cabinet Olivier Colin & Associés

- **VALIDE** la décomposition des éléments de mission (cf tableau joint),

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Montant estimé HT des travaux (CPP) :	6 603 030,00 €
Pourcentage de rémunération de la mission de base :	11,896%
Pourcentage de rémunération mission de base + mission complémentaire :	15,524%

Décomposition des éléments de mission																
Missions de Base	Eléments	Opération de construction neuf et réhabilitation	% retenus	€ HT	Mandataire Architecte, Economiste AP-MA ARCHITECTURE	€ HT	Cotraitant n° 1 Architecte associé AD+	€ HT	Cotraitant n° 2 Fluide / Courant fort / courant faible / VDI / SSI LAZZAROTTO	€ HT	Cotraitant n° 3 Structure CALCUL STRUCTURE BATIMENT	€ HT	Cotraitant n° 4 VRD OLIVIER COLIN ET ASSOCIES	Cotraitant n° 5 Traitement de l'eau / Chauffage et ventilation hall bassin SOJA INGENIERIE	Cotraitant n° 6 Acoustique AGRACOUSTIQUE France	
	E.S.Q.	X	5,952%	46 756,06 €	80,072%	37 438,50 €	12,408%	5 801,49 €	3,760%	1 758,03 €	0,940%	439,51 €	0,940%	439,51 €	0,940%	439,51 €
	A.P.S.	X	11,806%	93 512,11 €	65,596%	61 340,20 €	9,870%	9 229,65 €	9,400%	8 790,14 €	3,760%	3 516,06 €	1,504%	1 406,42 €	8,460%	7 911,12 €
	A.P.D.+PC	X	17,857%	140 268,17 €	59,016%	82 780,66 €	9,776%	13 712,62 €	9,964%	13 976,32 €	6,590%	9 229,63 €	2,444%	3 428,15 €	10,340%	14 503,73 €
	P.R.O.+DCE	X	21,429%	168 321,80 €	49,287%	82 960,76 €	11,186%	18 828,46 €	10,387%	17 483,59 €	12,220%	20 568,92 €	3,290%	5 537,79 €	11,280%	19 986,70 €
	A.C.T.	X	7,143%	56 107,27 €	66,012%	38 159,57 €	8,178%	4 588,45 €	6,232%	3 496,72 €	6,580%	3 691,86 €	1,508%	896,59 €	9,400%	5 274,08 €
	D.E.T.	X	29,762%	233 780,28 €	23,625%	55 230,59 €	49,350%	115 370,57 €	6,721%	15 712,37 €	7,520%	17 580,28 €	2,068%	4 834,58 €	10,340%	24 172,88 €
	A.O.R.	X	5,952%	46 756,06 €	26,774%	12 518,45 €	50,220%	23 513,63 €	7,814%	3 560,01 €	5,840%	2 837,04 €	2,068%	988,02 €	7,614%	3 560,01 €
	TOTAL		100%	785 501,75 €	47,159%	370 426,73 €	24,321%	191 044,89 €	8,247%	64 777,18 €	7,341%	57 663,32 €	2,229%	17 509,96 €	9,529%	74 646,03 €
	TVA 20%			157 100,35 €		74 085,75 €		38 208,08 €		12 955,44 €		11 532,66 €		3 501,99 €		14 889,61 €
	TOTAL TTC			942 602,10 €		444 514,48 €		229 253,87 €		77 732,62 €		69 195,98 €		21 011,95 €		89 617,64 €

Missions complémentaires	Eléments	Opération de construction neuf et réhabilitation	% retenus	€ HT	Mandataire Architecte, Economiste AP-MA ARCHITECTURE	€ HT	Cotraitant n° 1 Architecte associé AD+	€ HT	Cotraitant n° 2 Fluide / Courant fort / courant faible / VDI / SSI LAZZAROTTO	€ HT	Cotraitant n° 3 Structure CALCUL STRUCTURE BATIMENT	€ HT	Cotraitant n° 4 VRD OLIVIER COLIN ET ASSOCIES	Cotraitant n° 5 Traitement de l'eau / Chauffage et ventilation hall bassin SOJA INGENIERIE	Cotraitant n° 6 Acoustique AGRACOUSTIQUE France	
	DIAG	X	5,347%	12 809,88 €	32,273%	4 134,14 €	9,40%	1 204,13 €	13,02%	1 867,72 €	18,80%	2 408,26 €	4,70%	602,06 €	17,11%	2 191,51 €
	EXE 1	X	38,012%	66 287,23 €	80,432%	52 133,37 €	5,14%	4 430,23 €	6,16%	5 316,28 €	8,15%	7 032,11 €	0,72%	618,83 €	18,59%	16 033,21 €
	EXE 2	X	28,448%	63 352,14 €	16,239%	10 287,83 €	11,88%	7 524,36 €	5,55%	3 544,18 €	44,40%	28 128,45 €	3,91%	2 475,30 €	16,87%	10 688,61 €
	CSSI	X	0,772%	1 848,85 €	0,000%	,00 €	0,00%	,00 €	100,00%	1 848,85 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €
	Suivi et optimisation du bâtiment et des installations techniques 8 ans après la CPA	X	15,160%	36 316,67 €	8,000%	2 179,00 €	0,00%	,00 €	23,97%	8 705,11 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €	67,21%	24 408,43 €
	GLO	X	6,545%	20 468,39 €	25,000%	5 117,35 €	5,00%	1 023,47 €	8,25%	1 888,72 €	0,00%	,00 €	5,00%	1 023,47 €	56,75%	11 616,38 €
	STD	X	7,718%	18 488,48 €	0,000%	,00 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €	0,00%	,00 €	100,00%	18 488,48 €
	TOTAL		100%	239 552,64 €	30,83%	73 851,69 €	5,92%	14 182,19 €	9,51%	22 770,86 €	15,88%	37 568,82 €	1,97%	4 719,66 €	34,83%	83 426,82 €
	TVA 20%			47 910,33 €		14 770,34 €		2 836,44 €		4 554,17 €		7 513,76 €		943,93 €		16 685,36 €
	TOTAL TTC			287 463,17 €		88 622,03 €		17 018,63 €		27 325,03 €		45 082,58 €		5 663,59 €		100 112,18 €

Total Missions Base + Missions complémentaires	Eléments	Opération de construction neuf et réhabilitation	% retenus	€ HT	Mandataire Architecte, Economiste AP-MA ARCHITECTURE	€ HT	Cotraitant n° 1 Architecte associé AD+	€ HT	Cotraitant n° 2 Fluide / Courant fort / courant faible / VDI / SSI LAZZAROTTO	€ HT	Cotraitant n° 3 Structure CALCUL STRUCTURE BATIMENT	€ HT	Cotraitant n° 4 VRD OLIVIER COLIN ET ASSOCIES	Cotraitant n° 5 Traitement de l'eau / Chauffage et ventilation hall bassin SOJA INGENIERIE	Cotraitant n° 6 Acoustique AGRACOUSTIQUE France	
	TOTAL HT			1 025 054,39 €		444 280,42 €		205 227,08 €		87 548,04 €		85 232,14 €		22 229,82 €		169 274,85 €
	TVA 20%			205 010,89 €		88 856,08 €		41 045,42 €		17 505,61 €		18 046,43 €		4 445,92 €		31 654,97 €
	TOTAL TTC			1 230 065,27 €		533 136,50 €		246 272,50 €		105 053,65 €		114 278,57 €		26 675,74 €		189 929,82 €

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 29/10/2021 Reçu en préfecture le 29/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211131-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">38</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	0	6	5	Date et lieu de la séance MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	0	6	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers communautaires

Vu la liste des délégués approuvée lors du conseil communautaire du 17 juillet 2020,

Vu la démission de Mme Nathalie Ambrozio de son poste de conseillère municipale entraînant celui de son poste de conseillère communautaire,

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	ECUYER Jean	
COYRIERE	GRENARD Daniel	BOCQUET Marc
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	CHIQUET Cécile	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIERES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
SAINT-CLAUDE	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	DUCHENE Gérard	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	HATMANICHANH Toukham	
	HERZOG Frédéric	
	DE ROECK Laetitia	
	COTTET-EMARD Lilian	
	GRANDCLEMENT Annick	
	LUTIC Philippe	
	DESBARRES Céline	
GELPER Loïc		
PONCET Frédéric		
Joëlle GUY		
BROCARD Olivier		
LAHAUT Francis		
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	PERRIN Raphaël	GRENARD Eliane
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	BLONDET Alain
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 29/10/2021 Reçu en préfecture le 29/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211027-HJSCSG20211141B-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>38</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	38	0	6	5	Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	38	0	6	5											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 Salle de l'Épinette Coteaux du Lizon														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES :

ABSENTS : Jean Ecuyer, Toukham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

POUVOIRS : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°11/4-1

PERSONNEL

Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de modifier le nombre d'heures réalisées par les enseignants du conservatoire, la création d'un poste de chargé de missions urbanisme, il convient de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 29 septembre 2021 :

- Supprimer les emplois correspondant au grade de :
 - Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe 4.5 heures alto
 - Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe 20 heures piano
 - Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe 10 heures saxo
 - Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe 3 heures cor
 - Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe 11 heures violon
 - Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe 10.5 heures trompette
 - Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe 12 heures accordéon
 - Assistant d'enseignement artistique 2 heures violon
 - Assistant d'enseignement artistique 5.5 heures saxo/MAO
 - Assistant d'enseignement artistique 10.5 heures chant

- Créer les emplois correspondant au grade de :

- Attaché territorial à temps complet
- Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique
- Assistant d'enseignement artistique
- Assistant d'enseignement artistique

5 heures alto
5 heures cor
13.75 heures violon + saxo
17 heures trompette
~~12.25 heures accordéon~~
8 heures violon + saxo
6.75 heures saxo/MAO
11.5 heures chant

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant :



TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE									
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre	
								202110	
								temps complet	temps partiel
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES						1	0
		DGS 20-40 000 hab	A	1,00	35	1,00	1	1	0
ADMINISTRATIF	ATTACHE TERRITORIAL	ATTACHE TERRITORIAL						7	0
		ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	35	0,00	0	0	0
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	35	7,00	4	7	0
	REDACTEUR TERRITORIAL	REDACTEUR TERRITORIAL						4	0
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1,00	35	2,00	0	2	0
		REDACTEUR	B	1,00	35	2,00	2	2	0
	ADJOINT TERRITORIAL	ADJOINT TERRITORIAL						17	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1,00	35	5,00	5	5	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1,00	35	3,00	3	3	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	35	9,00	9	9	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,50	17,5	0,00	0	0	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,49	17	0,49	1	0	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF						9	1
	TECHNIQUE	TECHNICIEN TERRITORIAL	TECHNICIEN TERRITORIAL						1
TECHNICIEN TERRITORIAL			B	1,00	35	1,00	1	1	
AGENT DE MAITRISE						5	0		
ADJOINT TECHNIQUE		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		AGENT DE MAITRISE	C	1,00	35	3,00	3	3	0
		ADJOINT TECHNIQUE						5	1
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	1,00	1	1	0
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		Adjoint technique	C	0,06	2/35	0,06	1	0	1
		Adjoint technique	C	1,00	35	2,00	1	2	0
		ADJOINT TECHNIQUE						2	1
CULTURELLE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE						1	0
	ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1,00	35	1,00	1	1	0	
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						3	1
		PROF ENSEIG ARTIST HORS CL	A	1,00	16	1,00	1	1	0
		Prof d'enseig Artist Cl Normal	A	0,25	4/16	0,25	1		1
		Prof d'enseig Artist Cl Normal	A	1,00	16	2,00	2	2	
		PROF ENSEIG ARTIST CL NORMALE						2	1
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						6	12
		Ass, Enseig, Artist, ppal 1°cl	B	0,25	5/20	0,25	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 1°cl	B	0,60	12/20	0,60	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 1°cl	B	0,80	16/20	0,80	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 1°cl	B	1,00	20	2,00	2	2	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B					2	3
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,15	3/20	0,15	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,25	5/20	0,25	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,30	6/20	0,00	0		
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,61	12,25/20	0,61	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,85	17/20	0,85	1		1
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	0,50	10/20	0,00	0		0
		Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl	B	1,00	20/20	3,00	3	3	
Ass, Enseig, Artist, ppal 2°cl		B	0,69	13,75/20	0,69	1		1	
ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL		B					3	5	
Assistant enseign, artistique	B	1,00	20/20	1,00	1	1			
Assistant enseign, artistique	B	0,58	11,5/20	0,58	1		1		
Assistant enseign, artistique	B	0,40	8/20	0,40	1		1		
Assistant enseign, artistique	B	0,34	6,75/20	0,34	1		1		
Assistant enseign, artistique	B	0,40	8/20	0,40	1		1		
ASS ENSEIGN ARTIST	B					1	4		
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES						9	0	
	ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1,00	35	5,00	5	5	0	
	ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1,00	35	2,00	2	2	0	
	ASSISTANT CONSERVATION	B	1,00	35	2,00	2	2	0	
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES						14	1	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	1,00	1	1	0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	4,00	4	4	0	
	Adjoint du patrimoine	C	0,50	17,5	0,00	0		0	
	Adjoint du patrimoine	C	0,70	24,5	0,70	1		1	
	Adjoint du patrimoine	C	1,00	35	9,00	9	9		
ADJOINT DU PATRIMOINE	C					9	1		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021, chapitre 012,
- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes aux dates indiquées,
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- **AUTORISE** le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.